



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2015

* * *

*

ETAIENT PRESENTS

MME ABOUCAYA	Représentant du personnel du Parc national,
M. ANDRIEU	Directeur Interrégional de la mer Méditerranée,
MME ARNOULD	Conseillère départementale du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN,
MME BILL-ARNAUD	Représentant M. le Maire de La Garde,
M. CATANESE	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DESPINOY	Représentant des sports de nature,
M. ECOCHARD	Représentant une association de protection de l'environnement,
MME FABRE	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var,
MME FAUSSADIER	Représentant le Contre Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée,
M. GIRAN	Député-Maire de Hyères,
M. JOBERT	Maire de La Croix-Valmer,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. KELLER	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
M. LEFEBVRE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var,
MME MONFORT	Conseiller municipal délégué au Maire de la ville d'Hyères, Présidente du Conseil d'administration,
M. ROBIN	Représentant le Maire de Cavalaire-sur-mer,
MME RUNDE CARIOU	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
MME SANDEL	Conseillère régionale et 1 ^{ère} vice-présidente du conseil d'administration,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SEJALON	Représentant la Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
MME SELLIER-RICHEZ	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer,
M. TOLLARI	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE

M. GAUDIN	Représentant le Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
MME AUDIBERT	9 ^{ème} Maire adjoint de Hyères,
M. ALARY	Parc national – service communication, éducation à l'environnement,
MME BELLUOT	Direction départementale des finances publiques du Var,
M. BIELLMAN	Parc national – service aménagement, architecture et paysage,
M. BOETTI	Mairie de Carqueiranne,
MME BONNAMY	Parc national – responsable service aménagement, architecture et paysage,
M. BELLON	Mairie de Hyères, service aménagement-environnement,
M. CASTERAN	Parc national – chef de secteur du Cap Lardier,
M. CORBOBESSE	Parc national – chef de secteur de la Presqu'île de Giens,

M. DEHLINGER	Parc national – responsable du service financier,
MME GIMOND-LANTERI	Toulon Provence Méditerranée – Responsable du site des Salins d'Hyères,
MME GRILLET	Parc national – responsable service communication, éducation à l'environnement,
M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME HURAUT	Représentant le Maire de La Croix-Valmer,
M. MAXIME	Parc national – adjoint au chef de secteur de Porquerolles,
MME MIGNET	Parc national - chargée de mission développement local,
M. PRODROMIDES	Président du Conseil économique, social et culturel,
M. SELLIER	Directeur du parc national,
MME VASCHETTI	Préfecture maritime,
MME VERDIER	Directrice-adjointe du parc national,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant.

ETAIENT EXCUSES

M. ARIZZI	Maire de Bormes-les-Mimosas,
M. ARTHUS-BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
M. BERNARDI	Maire du Lavandou,
M. BOUDOURESQUE	Président du Conseil scientifique,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 ^{ème} vice-présidente du conseil d'administration, <i>pouvoir à M. Keller,</i>
M. CARRASSAN	Adjoint au Maire de la ville d'Hyères,
M. DE CANSON	Maire de La Londe-les-Maures,
MME DIDIER	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. FALCO	Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée,
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. MASSON Robert	Maire de Carqueiranne,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. PLENAT	Maire du Rayol-Canadel,
M. RUSSAC	Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
M. STASSINOS	Maire du Pradet,
M. TANDONNET	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. Keller.</i>

La présidente salue la présence de **M. Pierre GAUDIN** qui représente le Préfet du Var, de **M. Jean-Pierre GIRAN**, Député-Maire de Hyères, de l'administrateur en chef des affaires maritimes **M. LEFEBVRE** qui représente le Vice-Amiral d'escadre **Yves JOLY**, Préfet maritime, de **Mme Christine SANDEL**, Conseillère régionale, de **Mme Patricia ARNOULD**, Conseillère départementale, de **M. Bernard JOBERT**, Maire de La Croix-Valmer, de **M. Christophe ROBIN** qui représente **M. Philippe LEONELLI**, Maire de Cavalaire-sur-mer, de **Mme Hélène BILL-ARNAUD** qui représente **M. Jean-Louis MASSON**, Maire de La Garde.

La Présidente présente les excuses de **M. Hubert FALCO**, Président de TPM, **M. François ARIZZI**, Maire de Bormes-les-Mimosas, **M. Gil BERNARDI**, Maire du Lavandou, **M. Roland BRUNO**, Maire de Ramatuelle, **M. François de CANSON**, Maire de La Londe-les-Maures, **M. Robert MASSON**, Maire de Carqueiranne, **M. Jean PLÉNAT**, Maire du Rayol-Canadel, **M. Hervé STASSINOS**, Maire du Pradet, de **M. Patrice RUSSAC** de la DIRECCTE, de **MM. Yann ARTHUS-BERTRAND** et **Patrick FOLTZER** qui donnent leur pouvoir à **M. François de CABARRUS**, de **Mme Laurence CANANZI** et de **M. Jean TANDONNET** qui donnent leur pouvoir à **M. Georges KELLER**, de **M. Alain BACCINO** et de **M. Charles-François BOUDOURESQUE**, récemment opéré du dos et à qui elle souhaite prompt rétablissement.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la présidente** informe que le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la présidente** propose aux administrateurs de faire une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre dernier.

La présidente rappelle que le mandat de l'ensemble des administrateurs se termine au 31 décembre 2015. Une nouvelle composition du conseil d'administration sera donc en place pour la prochaine séance en février 2016 et évoluera quelques mois après avec la définition du périmètre de l'aire d'adhésion.

La présidente salue la présence assidue et l'investissement tout au long de ces douze dernières années au conseil d'administration du parc national de Port-Cros de Mme Christine SANDEL qui n'a pas souhaité se représenter au Conseil régional et pour laquelle c'est donc la dernière séance.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2015

Mme BELLAN-SANTINI précise que la revue à laquelle elle faisait référence lors de son intervention à la page 18 était *Biologia Marina Mediterranea* et non *Geologia*.

M. LEFEBVRE précise la fonction du contre-amiral Velly qui est adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée et à ce titre qu'il représente le Ministère de la Défense.

La présidente confirme que ces deux modifications seront apportées au procès-verbal.

Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

II. POINT D'INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ ET L'ACTUALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS.

▪ Colloque des petites îles durables – du 26 au 29 octobre 2015 à Porquerolles

Mme Mignet indique que se sont tenues à Porquerolles, du 26 au 29 octobre, les premières rencontres internationales des petites îles durables. Le Conservatoire du littoral porte cette initiative qui a pour objectif la construction d'un réseau des petites îles durables à l'échelle des différentes mers régionales. Le but de ce colloque était d'initier les premières rencontres et les premiers contacts entre les îles. Une centaine de personnes s'est rassemblée, originaires notamment de Corée du Sud, de Grèce, d'Albanie, de Madagascar ou de France. A l'issue du colloque, les représentants des îles ont pu signer une déclaration pour le développement durable des petites îles qui les pré-engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour pouvoir bénéficier et donner de leur temps et de leur compétence à ce réseau qui est en train de se construire. Également, cela leur a permis de s'engager dans un processus de labellisation de leurs petites îles avec la mise en valeur des efforts de ces îles en matière de développement durable, au sens large du terme, avec les questions de la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets ; les questions de gouvernance, de préservation des patrimoines insulaires et aussi de la vie socio-économique sur les îles avec notamment le maintien des services collectifs essentiels pour que les hommes puissent y vivre en harmonie.

La présidente informe que le Parc national et la Mairie de Hyères se sont engagés dans cette labellisation des petites îles durables.

▪ L'Archipel des horizons possibles

Mme Mignet présente le livre bleu intitulé « L'archipel des horizons possibles » remis aux administrateurs. Il s'agit de la valorisation du travail pédagogique de collaboration à trois partenaires entre l'école nationale d'architecture de Marseille, le Conservatoire du littoral avec son initiative des petites îles de Méditerranée et maintenant des petites îles durables, et le parc national de Port-Cros. L'objectif était d'inviter des étudiants en architecture dans des temps d'immersion assez long, sur les îles de Porquerolles, Port-Cros et Le Levant pour qu'ils s'intéressent à la cohabitation entre l'homme et la nature. Leur travail a consisté à faire des propositions en terme de scénario stratégique d'avenir pour ces îles et les incarner à travers des propositions d'architecture active. Ce travail a conduit à huit propositions, quatre sur Porquerolles, deux sur Port-Cros et deux sur Le Levant. Ces propositions constituent de la matière pour le Parc national de Port-Cros qui, même si elles ne présentent pas un caractère opérationnel, nourrissent les échanges sur des projets qui sont à engager ou déjà pré engagés sur le territoire.

La très bonne qualité du travail réalisé, avec la participation d'experts lors des sessions d'immersion, méritait une trace à travers ce livre bleu qui n'a pas plus de prétention.

Cette opération pédagogique est ré initiée avec une seconde promotion d'étudiants en immersion sur les îles courant novembre 2015. Des propositions seront faites sur le mois de juin 2016 et présentées également en séance du conseil d'administration pour le rendu.

La présidente remercie les agents des secteurs et les îliens pour leur investissement dans l'organisation de ces manifestations qui a été saluée par les participants et qui contribue au rayonnement de l'établissement.

▪ COP 21

Mme Graillet indique que la conférence des nations unies pour les changements climatiques va s'ouvrir lundi 30 novembre à Paris, ce qui n'a pas empêché le parc de travailler sur cette thématique depuis le début de l'année 2015. En effet, l'établissement a lancé son appel à projet sur le thème du changement global sur le littoral. Douze actions ont été retenues sur le territoire avec cinquante journées d'animation et 12 000 personnes qui ont pu bénéficier de journées de sensibilisation sur tout ce qui pouvait recouvrir le changement global sur le littoral.

Cette année, l'établissement a travaillé très étroitement avec les petits débrouillards de PACA, notamment sur un programme qui est porté par la Région et qui était un Science tour spécial climat. Ainsi, un certain nombre de débats et d'ateliers a été réalisé en itinérance notamment sur les communes de l'aire potentielle d'adhésion du parc. Un projet pédagogique a été porté avec le Lycée du Coudon qui se terminera par un café des sciences le 7 décembre, toujours sur cette thématique des changements climatiques.

Le parc national de Port-Cros sera présent aux côtés des autres parcs nationaux à la COP 21 à Paris dans l'espace génération climat. Lors des différentes journées d'animation, l'établissement proposera une conférence sur le thème de la sensibilisation aux enjeux environnementaux. Le film officiel de la COP 21 est un documentaire de 51 minutes intitulé « les rénovateurs de la planète ». Il a été tourné pour partie sur Porquerolles et sera diffusé dans 140 pays. Des diffusions seront organisées à Hyères et sur l'aire d'adhésion du parc national de Port-Cros.

III. APPROBATION DE L'ORGANISATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS.

La présidente indique que l'établissement doit se mettre en ordre de marche pour venir en appui des collectivités territoriales et des acteurs économiques dans le cadre de la mise en œuvre de la charte c'est pourquoi il revoit son organisation.

Le directeur précise que le schéma organisationnel du parc national nouvelle version se distingue de l'organisation actuelle par la suppression de la mission charte, qui n'aura plus de raison d'être, et la création de trois services :

- un service transition énergétique, développement durable - élément essentiel des politiques publiques de l'État,
- un service coopération et ingénierie financière - pour rechercher le financement des actions de la charte.
- un service tourisme, culture, patrimoine - l'objectif est de développer des actions touristiques liées à la culture et à la nature.

La nouvelle organisation de l'établissement est issue d'un travail collaboratif avec l'ensemble du personnel. Une série de réunion a été organisée en partant des objectifs et des missions de l'établissement public qui sont prévus à la fois dans le Décret constitutif du parc national mais également dans la charte actuellement en examen au conseil d'État. L'objectif est d'avoir une organisation qui soit en étroite adéquation avec les missions de l'établissement public de demain.

Le travail a été initié lors d'une assemblée générale des personnels au mois de juillet 2015 et plusieurs groupes de travail se sont réunis dans le courant de l'automne de façon à définir très précisément les missions de l'établissement. C'est un travail extrêmement précis qui a été fait avec la répartition service par service des compétences qui ont été identifiées afin d'éliminer les redondances entre les services et les dossiers orphelins qui obéiraient l'efficacité de l'établissement.

La répartition détaillée dans chacun des services est donc présentée dans le document annexe transmis aux administrateurs pour avoir une vision précise des missions conduites par l'établissement.

M. Kabouche ne retrouve pas, via les documents budgétaires transmis et la nouvelle organisation de l'établissement, ce qui est investi sur chaque service. Il apprécierait de retrouver en comptabilité analytique la ligne tourisme et culture par exemple, pour savoir ce qui est politiquement investi sur ce programme.

Le directeur indique qu'il ne s'agit pas d'une comptabilité analytique. La présentation du budget obéit à un cadre normatif propre à l'ensemble des établissements publics qu'ils soient liés à la protection de l'environnement ou non. Ce cadre dépasse donc la sphère de compétence de l'établissement qui ne peut pas y déroger.

En revanche, la stratégie de l'établissement sera développée au cours du premier trimestre 2016 et présentée lors du prochain conseil d'administration de façon à ce que les administrateurs aient une lecture du budget investi sur chaque service.

M. Ecochard, du fait de l'interaction très forte entre la connaissance du patrimoine, l'aménagement du territoire, le paysage et l'urbanisme, aurait tendance à regrouper ces deux champs.

Le directeur précise qu'il s'agit de la connaissance du patrimoine naturel, en termes de biodiversité, qui est l'ancienne appellation du service scientifique de l'établissement dont les missions sont détaillées dans le document annexe.

Mme Aboucaya s'abstient sur le vote de cette délibération parce que la démarche est certes avancée mais pas finalisée. Des incertitudes et interrogations subsistent avant la mise en place de la nouvelle organisation et ce notamment sur les intitulés de services - la question de **M. Ecochard** est significative – ou des articulations futures de travail entre services et en particulier avec les trois nouveaux services. Les personnels auraient souhaité aussi qu'au préalable soient évalués les risques psycho-sociaux.

Le directeur précise que l'établissement a l'obligation réglementaire de présenter l'organigramme de l'établissement d'ici la fin de l'année 2015. Il informe les administrateurs qu'une deuxième série de réunion se tient actuellement. Elle concerne l'organisation en mode fonctionnel courant de l'établissement et la coordination interservice mais ne relève pas d'une présentation et d'une validation par le conseil d'administration.

► **La délibération n°28/15 est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**

IV. APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2013-2015 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS.

M. Prodromidès précise que ce rapport d'activité rend compte de l'activité du CESC sur les trois dernières années et non pas sur un an. En effet, le CESC étant associé à la rédaction de la charte, il aurait été illogique de rendre compte de l'avancement de la charte dans un bilan annuel du CESC. Avec les deux vice-présidents du CESC qui sont Christophe Chevallier et Georges Prud'homme, ils ont voulu ce compte-rendu complet et il ne s'agit donc pas de refaire le détail de ce qu'ils ont rédigé.

M. Prodromidès fera simplement un flash-back et un flash-forward.

Le flash-back est qu'évidemment le CESC ne serait pas là sans la Loi Giran de 2006 et son auteur. La création du CESC correspond bien à l'implication de la société civile dans le fonctionnement des parcs nationaux, pas au même titre mais de la même manière que les collectivités et particulièrement les communes, telle que la voulait la loi de 2006. Le CESC s'est donné pour mission de coller au plus près de l'esprit de la loi de 2006. Le travail d'élaboration de la charte réalisé en atelier de concertation, ainsi que le bilan écrit en rend compte, représente près des 3/5^{ème} de l'activité du CESC pendant ces trois ans. Le compte-rendu résume, ambition par ambition, les propositions faites par les membres du CESC dans les ateliers, retranscrites à partir des notes des vice-présidents du CESC et de son président. Il s'agit bien du bilan du CESC et évidemment pas de celui du parc national dans son ensemble et c'est ainsi qu'il faut le lire.

Pour ce qui est du flash-forward, **M. Prodromidès** indique qu'à la vue de la nouvelle organisation de l'établissement, le CESC se tient à la disposition du parc national et du conseil d'administration pour « s'aménager » dans le but de travailler au mieux et plus étroitement avec le parc national et, si demande il y a, avec les collectivités. Non pas en dupliquant cet organigramme mais en spécifiant soit par grande thématique (économique, sociale, tourisme, agriculture, etc.), soit par ambition, des groupes de personnes réputées qualifiées pour parler de tel ou tel sujet et conseiller le parc national puisque telle est la fonction du CESC.

En rédigeant ce compte-rendu **M. Prodromidès** et les deux vice-présidents se sont aperçus qu'ils ne pouvaient pas être exhaustifs. La deuxième partie reflète tous les aller-retours avec le parc national, parfois avec les adjoints spéciaux, les services des mairies, etc. Des projets sont discutés, des propositions sont faites. C'est un peu la mission principale du CESC de faciliter ces échanges. Le CESC est un médiateur, un go between, et n'est évidemment pas un organe décisionnel. C'est un conseil et c'est bien là son rôle tel que la loi de 2006 le définit, de favoriser le dialogue, les initiatives, les retours d'expérience. **M. Prodromidès** cite l'exemple, à l'issue de l'expérience de ces trois ans, des discussions sur la zone ressource pour en porter témoignage et qui en porte les fruits, notamment dans un dialogue avec le conseil scientifique, le service scientifique et les secteurs. Le CESC représente la société civile mais est disponible pour permettre un dialogue plus aisé entre le Parc, les collectivités, les secteurs d'activités professionnels et c'est bien là son rôle.

Mme Sandel tient à souligner, comme elle l'a d'ores et déjà fait en séance du bureau, le travail important mené par le CESC pendant les trois ans d'écriture de la charte et salue le travail bénévole de ce Conseil consultatif. Dans la nouvelle programmation 2016-2018 où la charte sera opérationnelle, il lui semble important de souligner que, tout comme la Région soutient les conseils de développement, le CESC se doit d'avoir quelques moyens pour continuer son travail dans de bonnes conditions et elle soumet ceci aux administrateurs.

La présidente note que cette remarque est justifiée sur le fond. Son application est plus compliquée et il faut regarder ce qu'il est possible de faire réglementairement.

M. Seemuller profite de l'occasion de ce conseil pour remercier les trois responsables du CESC pour leur travail remarquable et leur habileté à pouvoir conjuguer des contradictions. Ils ont amené cet organe créé dans la loi à élaborer la charte du parc national. Il a le sentiment qu'on ne mesure pas assez la qualité des personnes qui ont été à la tête de ce conseil.

La présidente confirme qu'elle le mesure.

M. Seemuller aime l'entendre. Il ajoute qu'il est rare de trouver des personnes qui puissent s'investir aussi longtemps dans un engagement bénévole. Si quelques moyens pour l'administration, les comptes-rendus, la tenue des réunions, etc. ne sont pas donnés au CESC, cela risque d'avoir des répercussions sur la qualité de son travail. Cela amènera le conseil à s'interroger sur sa place et son rôle et en particulier son degré d'investissement dans un contexte qui sera complètement différent. Il insiste donc, aux côtés de **Mme Sandel**, sur la nécessité d'aider le CESC dans ses missions.

M. Seemuller conclut en félicitant le président du CESC pour l'ensemble du travail accompli.

Mme Aboucaya rappelle des éléments déjà rapportés lors du bureau du conseil d'administration à savoir que même si les représentants des personnels de l'établissement reconnaissent le travail remarquable réalisé par le CESC ces trois dernières années, il subsiste quelques points de divergences. Cette instance est jeune et il faut apprendre à mieux travailler ensemble. Malgré ce que dit **M. Prodromidès**, quand il y a un document qui sort du CESC, il incarne quelque part aussi le parc national, et ce en particulier pour l'extérieur. Pour ce qui concerne certains détails techniques, cela peut avoir des conséquences sur le travail des agents. Il s'agira de mener une réflexion sur ce point. Enfin, lorsque des groupes thématiques seront formés, il sera important de s'assurer que, par le biais de la hiérarchie, les agents et services concernés, participent réellement à la réflexion.

M. Prodromidès indique avoir eu un échange avec M. Serantoni sur les points de divergence et il s'avère qu'il n'y avait pas de mésentente sur le fond mais des incompréhensions sur la forme. Il remercie **le directeur** d'avoir favorisé ce rapprochement. Il est sensible à ce que rapporte **Mme Aboucaya** en indiquant que si un document sort du CESC, il sort du parc national. Il s'agira donc de confronter les documents avec l'établissement pour se mettre d'accord à ce moment là. Enfin, il est évident que les agents concernés seront invités aux groupes de travail organisés par le CESC.

► **La délibération n°29/15 est adoptée à l'unanimité.**

V. CONTENTIEUX OPPOSANT L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET TROIS VITICULTEURS DE PORQUEROLLES.

Le directeur rappelle que le conseil d'administration du 21 novembre 2011 avait mandaté la direction de l'établissement pour trouver un protocole transactionnel avec les viticulteurs.

Aujourd'hui, l'établissement est en passe de négocier un protocole transactionnel concernant le dossier Vidal. Le document précise les conditions dans lesquelles ce protocole transactionnel est opéré. Il s'agit d'une prescription constatée juridiquement des titres émis avant 2000 sur lesquelles le conseil d'administration n'a pas à se prononcer. En revanche, le directeur attire l'attention des administrateurs sur la remise des intérêts moratoires, le paiement des titres émis après 2000 dans leur intégralité sur la même base et enfin le paiement des titres ultérieurs puisque la propriété Vidal, ainsi que les terres exploitées sur les surfaces dont le parc a la gestion, ont été transférées à la Fondation Carmignac. L'accord du conseil d'administration est requis sur ces points.

S'agissant du dossier Leber, le même dispositif sera mis en application. Toutefois, le protocole est à venir et il est indispensable de l'avoir avant l'audience de la cour d'appel du 10 décembre prochain. A défaut, la direction demande au conseil d'administration de la mandater pour défendre les intérêts de l'établissement à l'audience du 10 décembre.

S'agissant du troisième viticulteur, le dossier Perzinsky, aucun accord n'a été établi et, par conséquent, l'établissement reprendra la procédure judiciaire là où elle s'était interrompue.

M. Gaudin ajoute que dans ce dossier complexe, comme chacun le reconnaît, il voudrait remercier les services de la Préfecture et surtout ceux de la DDFIP qui ont apporté beaucoup d'expertise, d'intelligence et de fermeté dans ce dossier qui en avait besoin.

M. de Cabarrus demande ce qu'il est prévu en termes d'emploi de cette ressource supplémentaire.

Le directeur précise que cela fera l'objet d'une présentation en conseil d'administration dans le cadre d'un budget rectificatif puisque il y aura une modification des comptes de l'établissement avec une affectation des recettes encaissées sur des dépenses supplémentaires.

M. Prodromidès remercie **le directeur** d'avoir beaucoup travaillé pour rapprocher les points de vue des viticulteurs et aussi les services du parc, qui ont favorisé au moins pour les 2/3 la sortie de ce long conflit qui pesait sur les rapports entre les Porquerollais et le parc national, alors que l'entrée dans la dynamique de la charte et des projets en matière agricole voient le jour avec notamment le projet COPAINS. Il regrette que le troisième viticulteur n'ait pas accepté les conditions qui lui ont été proposées parce qu'il le connaît bien et que de son point de vue elles étaient bonnes.

► **La délibération n°31/15 est approuvée à l'unanimité.**

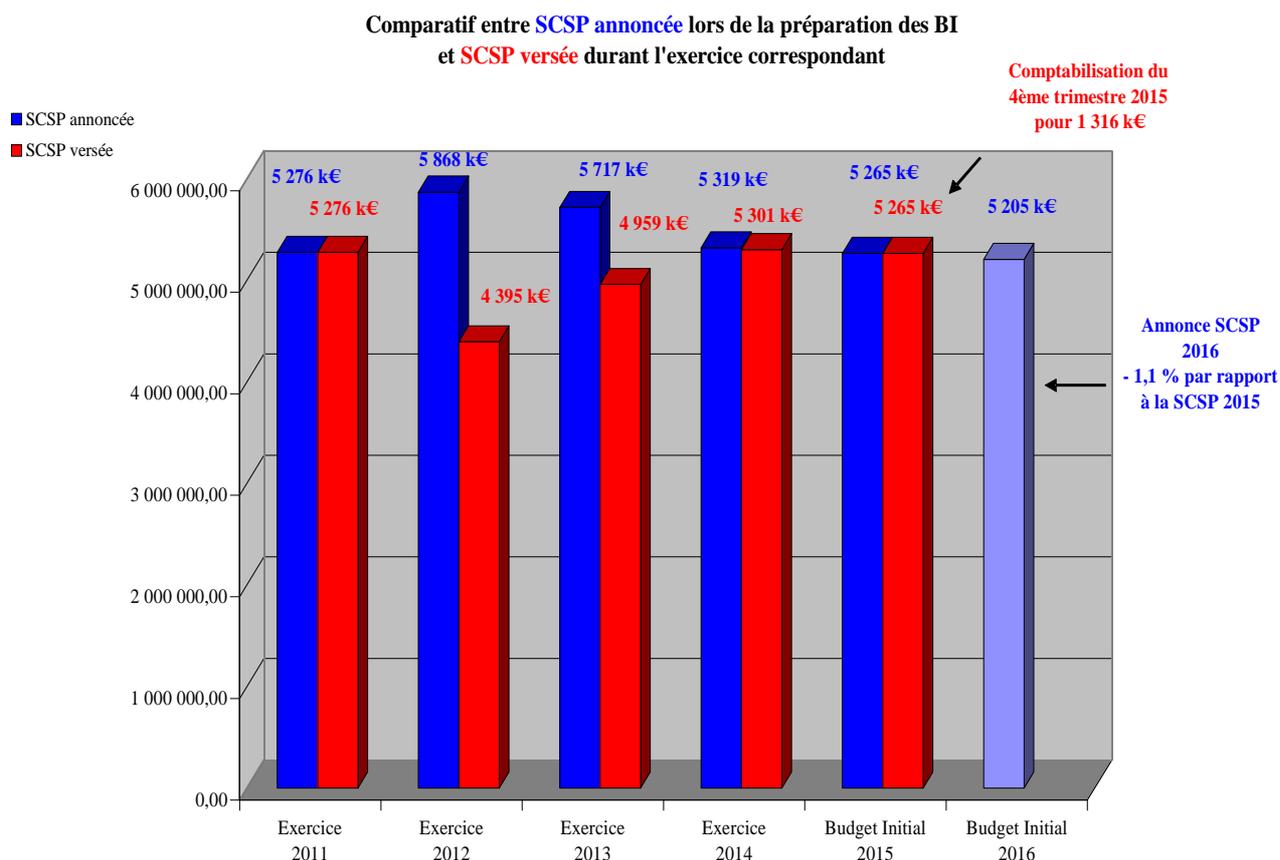
VI. EXAMEN DES QUESTIONS BUDGÉTAIRES : BUDGET INITIAL 2016 DE L'ÉTABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES.

M. Lardé précise que le projet de budget 2016 a été construit sur une réduction de la Subvention pour Charge de Service Public (SCSP) de 1,1%. L'établissement passe donc d'un budget initial 2015 de 5 265 000€ à un budget initial 2016 de 5 205 000€. En 2016, il y a une réduction des dépenses de personnel. Cela s'explique par le fait que l'année passée, la déprécarisation de huit agents et l'assainissement d'un certain nombre de situations individuelles avaient augmenté l'enveloppe des dépenses de personnel. Pour 2016, il faut retenir aussi une réduction des effectifs d'un équivalent temps plein (ETP).

Globalement, le fonctionnement de l'établissement est inhérent à sa capacité à engendrer des ressources avec les ressources fiscales dites taxe Barnier, il dispose également de ressources propres et de ressources non affectées de part ses régies et ses ventes en boutique. Sans ces ressources, le parc n'a aucune possibilité de fonctionnement ou très peu.

Un effort continuera d'être produit sur les charges de structure, c'est à dire les charges fixes, pour toujours faire des économies quand cela est possible, sans préjudice du schéma de mutualisation qui va être mis en place en accompagnement de la réorganisation du parc.

M. Dehlinger complète les propos de **M. Lardé** en présentant l'évolution de la SCSP sur les cinq dernières années.



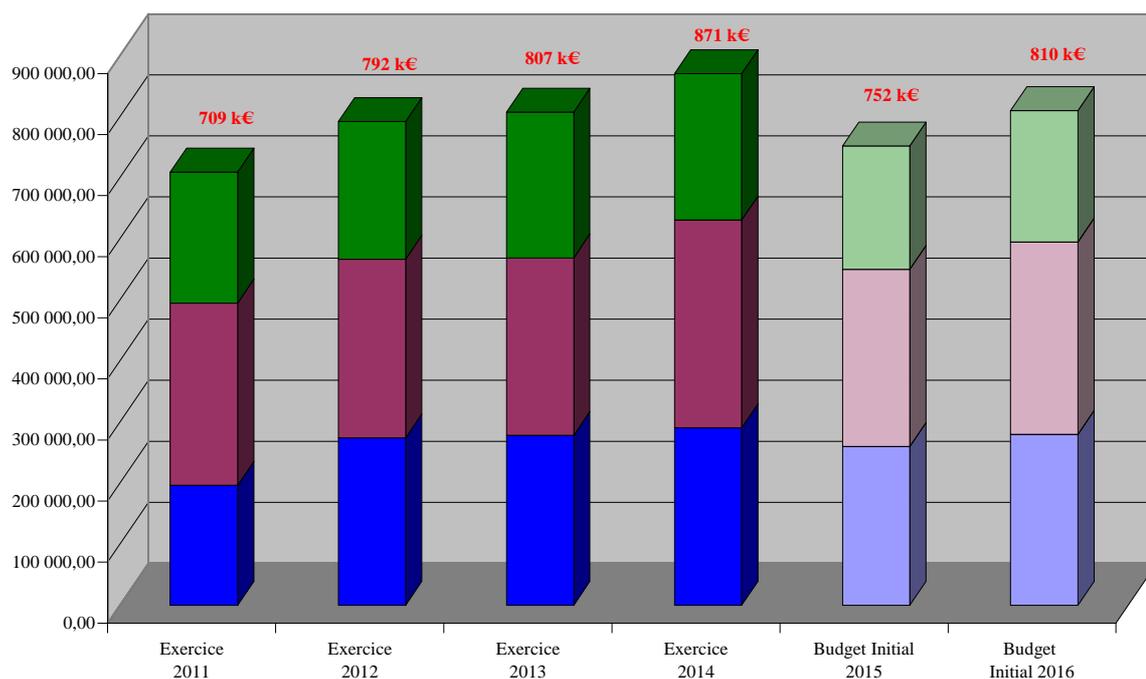
En parallèle de la baisse des dotations de l'État, l'établissement essaye de développer ses ressources propres. L'exécuté entre 2011 et 2014 montre une augmentation relativement constante.

Les ressources propres sont composées de trois masses :

- les ressources fiscales qui correspondent à la taxe Barnier. L'établissement encaisse aux alentours de 280 000€ par an.
- les ressources affectées au port c'est à dire les redevances portuaires, à hauteur de 200 000€ par an et les taxes Port-Cros à hauteur de 100 000€ par an. On note une augmentation sur les dernières années mais qui serait liée davantage à la taille des bateaux qu'à leur nombre.
- et enfin les ressources non affectées. Cela correspond aux ventes de tous les produits au niveau des régies. A partir de 2016, la mise en place d'un nouveau système permettra le développement de ventes en ligne par Internet.

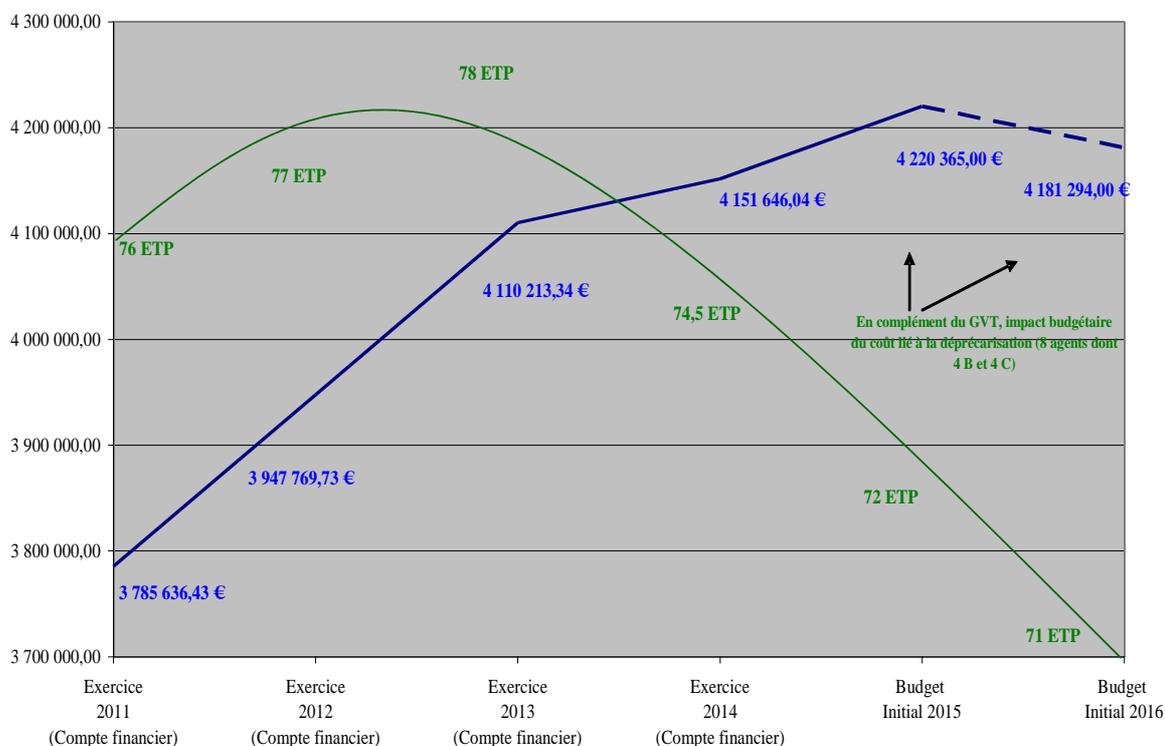
- Ressources non affectées
- Ressources affectées du Port
- Ressources fiscales

Parc national de Port-Cros
Evolution des ressources propres
Exercices 2011-2014, budget initial 2015-2016



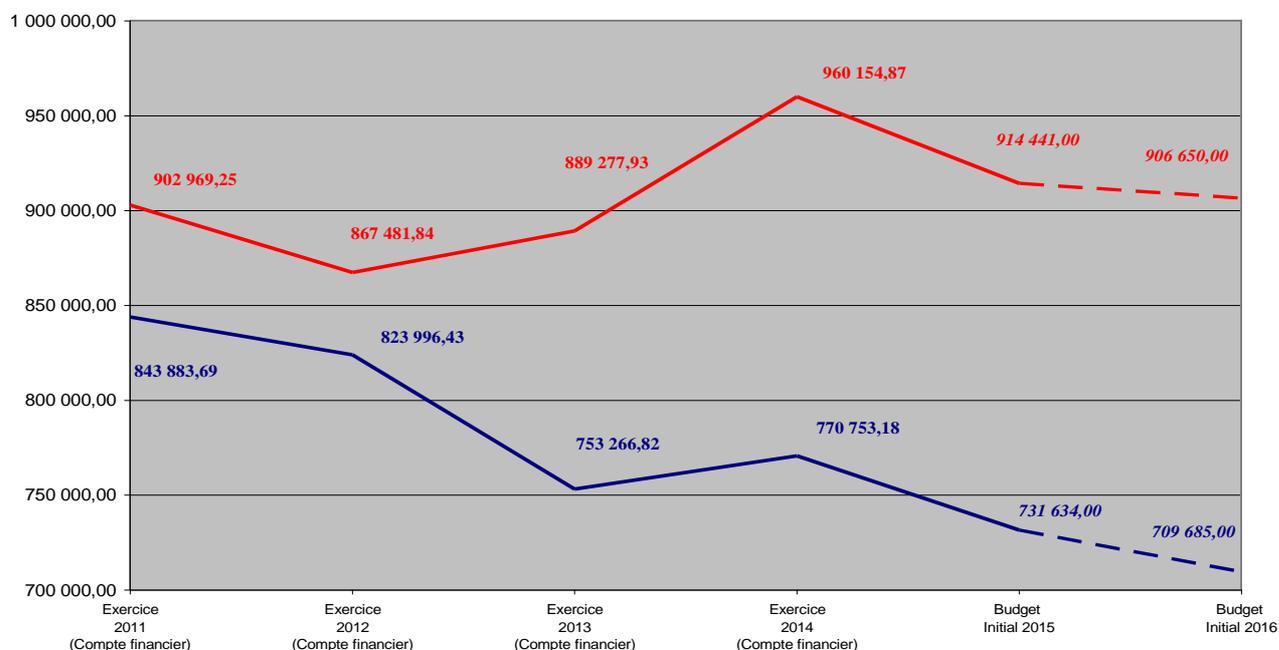
M. Dehlinger présente l'évolution sur les cinq dernières années des dépenses de personnel qui est le premier poste de dépense budgétaire de l'établissement ainsi que du schéma d'emploi en ETP notifié.

Parc national de Port-Cros
Evolution des dépenses de l'enveloppe de personnel
et du schéma d'emplois en ETP notifié



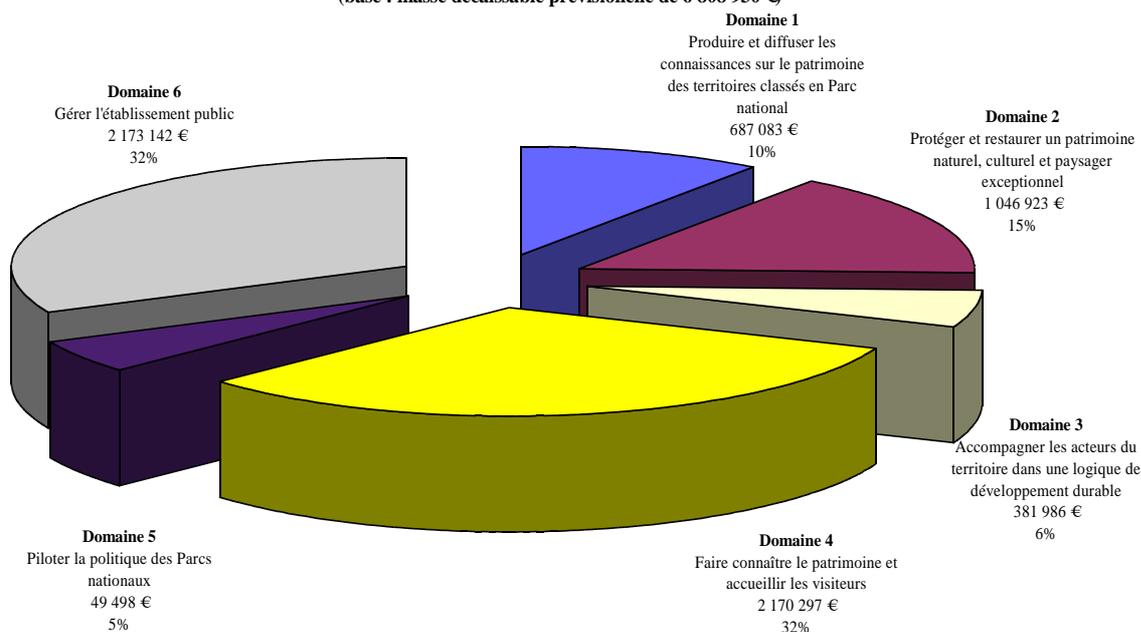
Les charges de gestion sont les charges de fonctionnement de l'établissement avec d'une part les charges de structure (en bleu) qui concernent principalement les assurances, les loyers etc., et d'autre part les charges d'activité (en rouge) qui concernent les missions premières de l'établissement c'est à dire tout ce qui est l'entretien du domaine, la recherche scientifique, la charte, le tourisme, etc. L'objectif de l'établissement est de sanctuariser les charges d'activité et de rationaliser au maximum pour essayer de faire des économies au niveau des charges de structure.

Parc national de Port-Cros
Evolution des charges de gestion
(2011-2016)



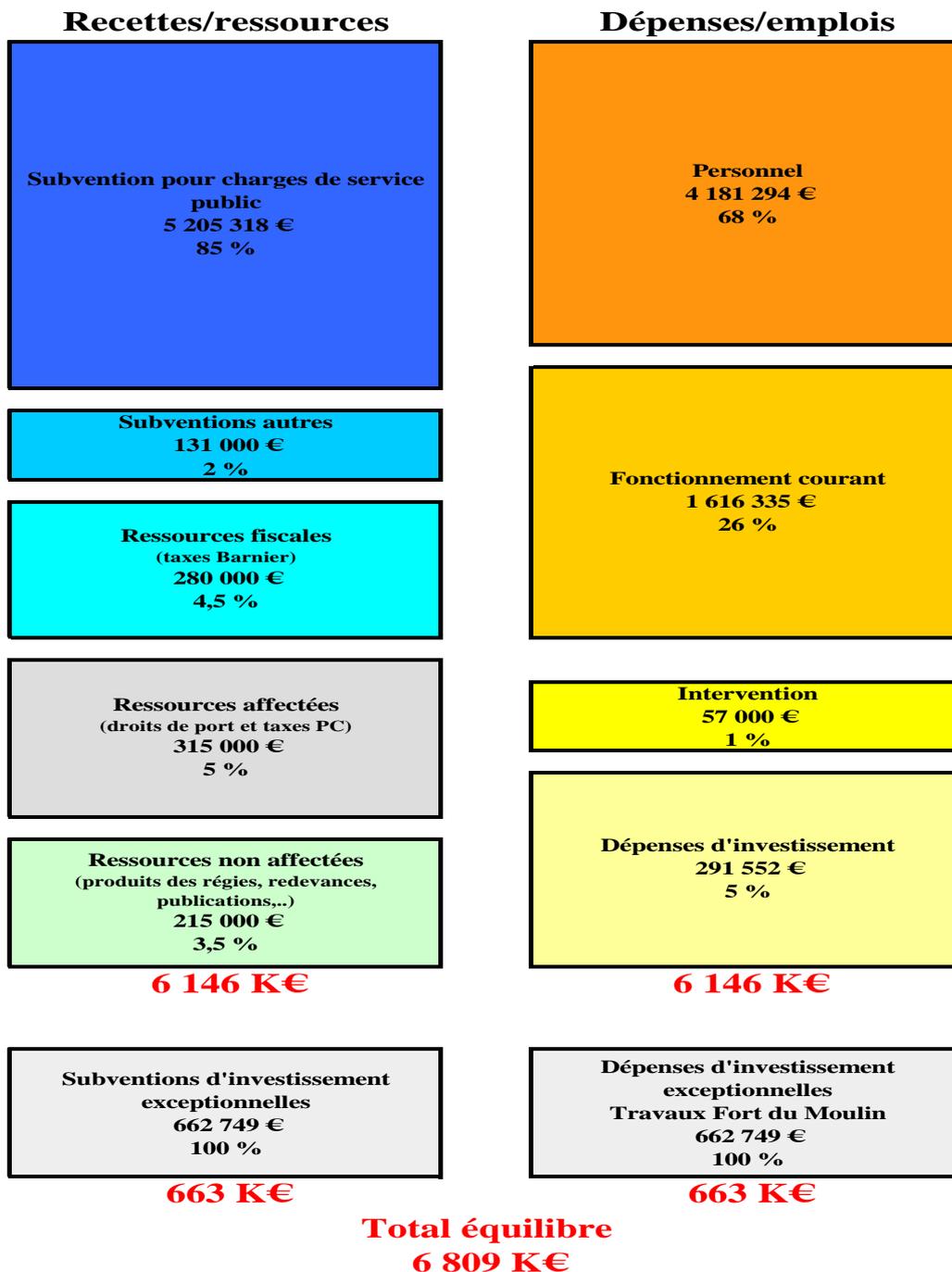
Le dernier graphique est un document normé et imposé par le ministère qui concerne les grandes masses de dépense par domaines d'activités qui sont fixés par le contrat d'objectifs.

Parc national de Port-Cros
Ventilation des dépenses par destination (hors CBNMed)
(base : masse décaissable prévisionnelle de 6 808 930 €)



Enfin, **M. Dehlinger** présente l'équilibre budgétaire du Parc national de Port-Cros.

Parc national de Port-Cros



En 2016, l'établissement aura une opération d'investissement exceptionnel qui concerne les travaux du Fort du Moulin pour un montant de 700 000€ financés intégralement par une dotation exceptionnelle du ministère de l'environnement ainsi que des co-financements qui viennent de la DRAC et du Conseil régional PACA.

M. Dehlinger présente l'équilibre budgétaire du Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles.

Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles

Recettes/ressources

**Subvention pour charges de service
public**
485 000 €
37 %

**Subvention au titre de l'agrément
national**
150 000 €
12 %

Subventions autres
576 600,00 €
44 %

**Ressources affectées
(prestations, études, audits..)**
92 830 €
7 %

1 304 K€

Dépenses/emplois

Personnel
1 177 000 €
90 %

(y compris agent mis à
disposition pour 38 k€)

Fonctionnement courant
102 777 €
9 %

Dépenses d'investissement
5 000,00 €
1 %

1 304 K€

**Total équilibre
1 304 K€**

En complément, **Mme Lochon** indique qu'en tant que Conservatoire botanique national, en plus de la SCSP versée par le ministère, le CBNMP touche la subvention dite de l'agrément de la part des collectivités.

Le conseil régional PACA vient de renouveler sa convention triennale et va accorder 55 000€ par an pour les trois prochaines années au CBNMP. La région PACA aide le CBNMP à travers son observatoire régional de biodiversité pour pouvoir disposer de ses données et travailler sur des indicateurs. Les aides portent aussi sur la stratégie espèces exotiques envahissantes qui est une stratégie européenne déclinée au niveau national et également au niveau régional.

Les conseils départementaux donnent des subventions au CBNMP avec le conseil départemental des Alpes-Maritimes pour 45 000€, le conseil départemental des Bouches du Rhône pour 40 000€, le conseil départemental du Vaucluse pour 20 000€ et le conseil départemental du Var pour 10 000€. Il s'agit, au niveau des conseils départementaux, de les appuyer dans la politique des ENS ou pour abonder la base de données SILENE mise à disposition du public.

Le CBNMP travaille aussi avec des fonds européens tels que le programme Massif Alpin dont le CB Alpin est chef de file. Le CBNMP bénéficie de trois subventions de l'ordre de 10 000€ pour les trois prochaines années. **Mme Lochon** cite aussi un projet avec le CBN Pyrénées pour une subvention d'environ 60 000€ par an pour réaliser des atlas de biodiversité sur les plantes de l'axe pyrénéen avec les espagnols.

Mme Lochon informe qu'il y a aussi différentes subventions de fondation dont celle de la fondation du Golfe de Vidauban qui porte sur un travail sur les milieux humides, et des mesures compensatoires pour de la restauration de milieu naturel.

Au global, ces subventions autres sont de l'ordre d'un montant de 176 000€.

M. Kabouche revient sur le camembert par domaines d'intervention. C'est là le cœur de la réflexion du conseil d'administration car il s'agit des grandes masses qui vont être destinées en 2016 pour le fonctionnement courant. Le domaine 1 « produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national » et le domaine 2 « protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel » sont les cœurs de métier or ils ne représentent que 25% du total. Globalement, son avis en tant qu'administrateur, est que cette masse est en deçà de la fonction initiale d'un parc national c'est pourquoi il s'abstiendra sur le budget tel qu'il est présenté.

Le directeur précise que le budget initial ne représente que 60 à 70% du compte financier. En vertu des normes comptables, l'établissement ne peut inscrire au budget initial en recettes que ce qui a été notifié soit par un arrêté, soit par une convention. Bien entendu, comme le budget doit être équilibré, cela conditionne les dépenses. La SCSP finance la totalité de la masse salariale plus une partie des charges de fonctionnement courant. Le budget initial montre donc une sur-représentation des activités liées au fonctionnement de l'établissement. Pour avoir une analyse qui soit pertinente et globale, il faut prendre le compte financier qui ne peut être produit devant le conseil d'administration qu'au mois de février de l'année suivante. **Le directeur** partage les observations de **M. Kabouche** par rapport au caractère sincère du budget mais ce sont des normes comptables que l'établissement doit respecter.

Le directeur ajoute que les mesures nouvelles seront inscrites dans les budgets rectificatifs au nombre de 3 ou 4 par an qui porteront pour l'essentiel sur les domaines 1 et 2. Le premier budget rectificatif intervient en même temps que l'approbation du compte financier, le suivant au mois de juin, un autre au mois de septembre et un dernier au mois d'octobre/novembre. Au final, la proportion entre les domaines va varier considérablement. Le domaine 6 par exemple va passer en moyenne de 32 aux alentours de 20%.

Tous ces éléments seront présentés dans le cadre du compte financier et du bilan d'activités pour que le conseil d'administration ait une vision exhaustive des recettes et des dépenses de l'établissement.

Le directeur rappelle que l'établissement a engagé depuis cinq ans une recherche systématique d'économies sur les dépenses de fonctionnement au profit des domaines d'intervention. Cela a permis de maintenir un certain degré d'activité qui aurait pu être affecté sans ces opérations d'optimisation des dépenses liées au fonctionnement interne de l'établissement. Cela rejoint le processus de réorganisation de l'établissement avec la phase 2 qui vise à optimiser toute la chaîne fonctionnelle de manière à réduire au maximum les redondances parce que cela a un coût en termes de temps agent mais aussi financier.

Pour M. Kabouche, cela signifie que ce qui est aujourd'hui présenté n'est pas l'indicateur de ce qui se passe en réalité sur le fonctionnement courant. Il est donc compliqué pour un conseil d'administration de voter cela.

Deuxièmement, avec le nouvel organigramme qui va venir, cela va être encore plus complexe. Le conseil d'administration aura des lectures dans les pôles d'activité qui seront différents des services décrits. Il faut, pour le conseil d'administration et pour les gens qu'il représente, être en capacité de dire le réel de ce qui se passe, la quote-part de chacun des postes visibles à la fois sur le terrain et en comptabilité ou en tout cas, dans les domaines d'intervention.

La présidente indique qu'il sera étudié la possibilité de réaliser un document synthétique indépendant du document « normé » qui présente une image plus complète et plus opérationnelle.

Le directeur précise qu'il s'agit ici du budget initial c'est à dire le budget de l'établissement qui lui permet de commencer l'année. Le parc national dispose d'un contrat d'objectifs 2015-2017 qui a été signé par la Ministre et qui fixe ses orientations principales. L'établissement a fait l'exercice de faire une répartition à l'euro près des moyens financiers sur les 26 indicateurs du COB. Ceci sera présenté au prochain conseil d'administration en parallèle du compte financier pour que les administrateurs sachent ce qui est précisément investi sur tel ou tel domaine.

Mme Aboucaya souligne qu'il faudra faire plus avec moins de moyens et moins d'ETP et votera contre de ce fait.

M. de Cabarrus s'abstient car il est toujours gêné de voter un budget sans avoir réellement les objectifs principaux alloués à ce budget, même s'il est vrai que cela fera l'objet d'un prochain conseil d'administration. Il souhaiterait, au delà des 26 indicateurs du COB, avoir les 3 ou 4 orientations qui permettraient d'y voir plus clair sur la toute petite marge d'investissement de ce budget.

M. GIRAN demande s'il serait possible de présenter un budget « vrai » dans les affectations des dépenses avec un équilibre, le temps de recevoir les autres recettes.

Le directeur indique que pour la présentation des prochains budgets, l'établissement effectuera une présentation complémentaire qui ira au delà des obligations réglementaires pour la bonne information du conseil d'administration.

► **Les délibérations n°32/15 et 33/15 sont approuvées à l'unanimité moins un vote contre et deux abstentions.**

VII. APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC.

M. Lardé indique que la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a réellement consacré toute la place qui revient aux personnes handicapées au sein de notre pays et a créé une obligation dans les dix ans de mise en conformité des établissements recevant du public à toutes les formes de handicap. A compter du 1^{er} janvier 2015, a été institué un dispositif d'agenda d'accessibilité programmée dans lequel s'inscrit l'établissement. Dans ce cadre, le parc national a souhaité programmer et réaliser un certain nombre de travaux de mise en accessibilité sur les secteurs. Trois opérations sont prévues sur l'île de Porquerolles : il va s'agir à la maison du parc d'une rampe d'accès et d'une mise en conformité de la borne d'accueil et la mise aux normes des toilettes, d'une rampe d'accès à l'espace pédagogique du hameau de l'île de Porquerolles, d'une étude sur la réalisation d'une visite virtuelle pour les personnes qui n'ont pas physiquement la possibilité de visiter le fort Sainte Agathe.

Trois autres opérations sont prévues sur l'île de Port-Cros : un visiophone et du mobilier adapté aux personnes en situation de handicap à la capitainerie, l'étude et la réalisation d'une visite virtuelle du fort de l'Estissac, et des travaux d'accessibilité au Fort de l'Éminence. Sur ce dernier site c'est la Ligue de l'enseignement qui occupe le fort en dotation du parc qui supportera les investissements.

Le montant de ces travaux se totalise à 57 000€.

Pour la présidente, l'accessibilité aux personnes handicapées sur les îles est compliquée mais l'établissement prend toutes les mesures pour leur en favoriser l'accès sur les sites dont il a la charge.

Le directeur rappelle que dans le cadre du partenariat avec la GMF, un grand nombre de choses ont été faites dans les parcs nationaux sur l'accessibilité aux personnes handicapées. Et ce y compris sur Porquerolles puisqu'il y a maintenant quatre ans, avait été inauguré, en présence du député-maire de Hyères, l'accès à la Plage d'Argent pour les personnes handicapées. Le dispositif aujourd'hui réglementaire a donc été devancé.

► La délibération n°34/15 est approuvée à l'unanimité.

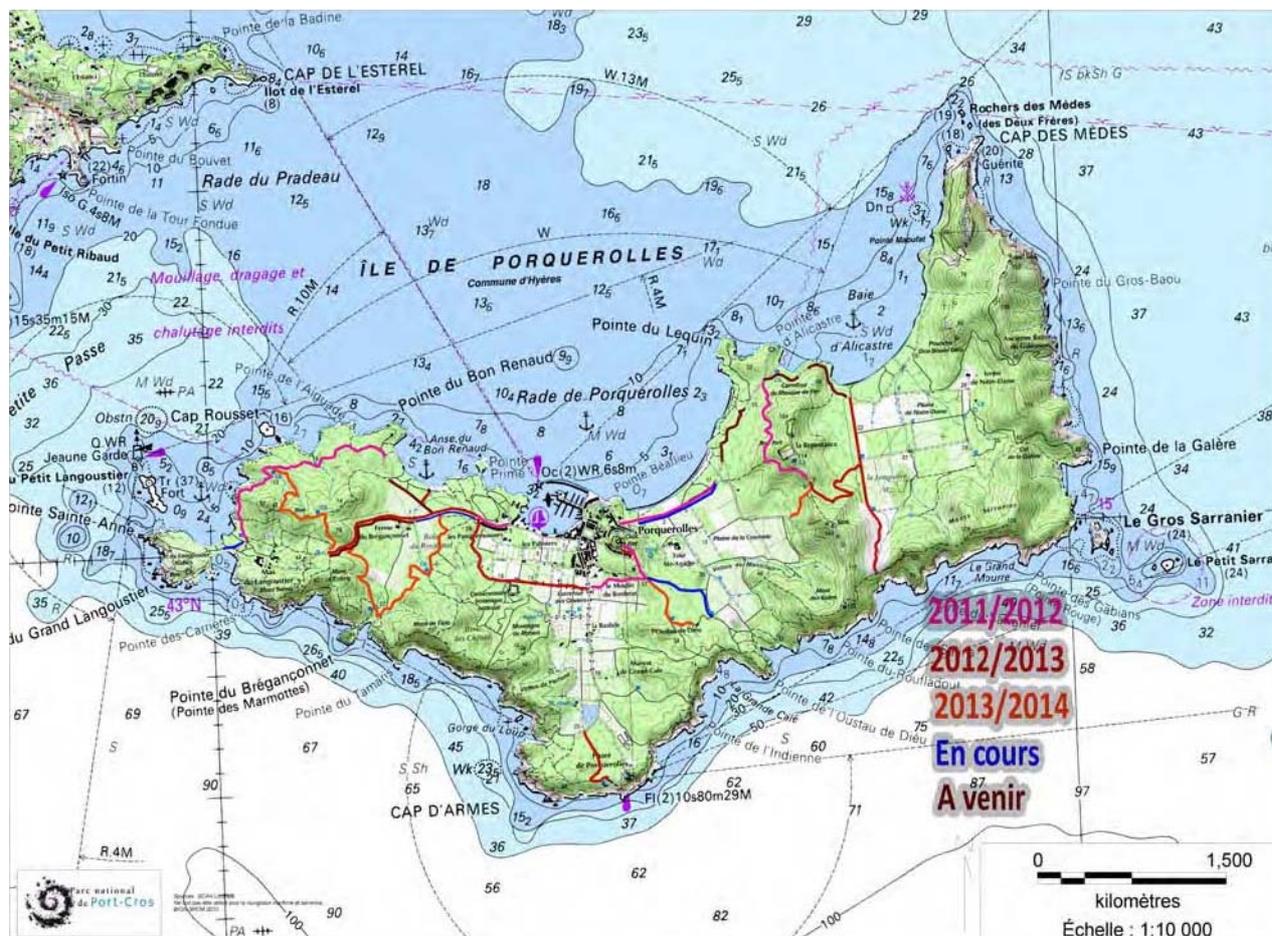
VIII. QUESTIONS DIVERSES.

- Les pistes des îles

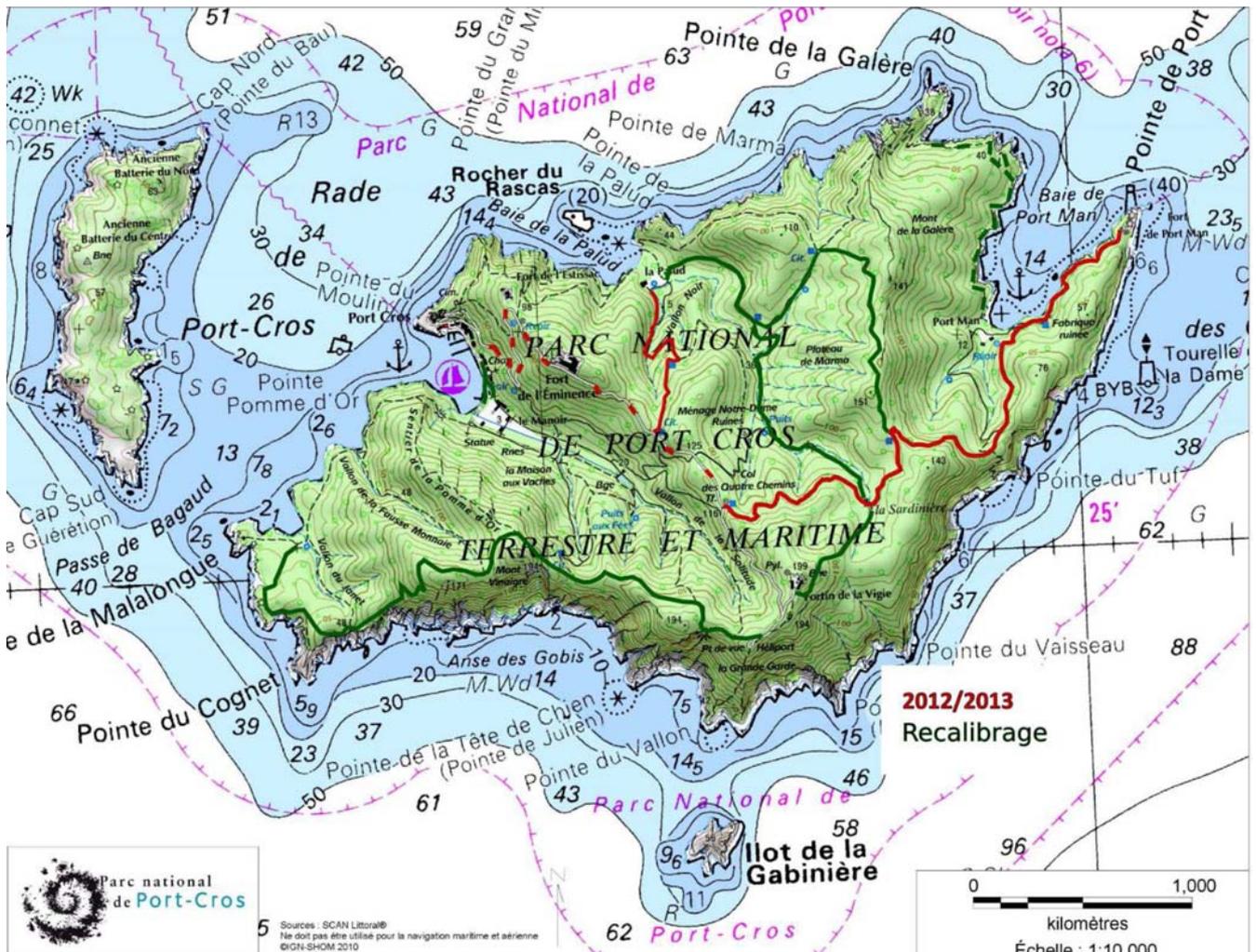
La présidente rappelle que lors du dernier conseil d'administration, **M. de Cabarrus** avait demandé un point sur les pistes des îles. L'établissement étoffe la réponse qu'il avait apporté en séance.

M. Biemann présente l'ensemble des travaux réalisés au cours de ces dernières années sur les pistes des îles.

A Porquerolles : chaque année, les pistes font l'objet d'un programme. En bleu sont représentées les parties qui sont en cours de travaux. Les travaux commandés mais non réalisés à ce jour sont représentés en marron - « à venir ».



A Port-Cros, des travaux ont été réalisés notamment en 2012/2013, principalement sur les pistes de La Palud et de Port-Man qui ont fait l'objet d'une réfection complète. En vert sont représentées les travaux engagés sur les autres pistes et sentiers dans le domaine du recalibrage, c'est à dire la remise au gabarit au niveau de la végétation pour permettre le passage des véhicules ou des piétons.



Les montants engagés des travaux confiés aux entreprises sont les suivants : en 2012 : environ 130 000€, 2013 : 319 000 €, 2014 : 45 000€, 2015 : 45 000€ pour un total global de 539 000€. Ce montant ne prend pas en compte les travaux en régie. A Porquerolles, l'établissement profite du chantier de Carnignac pour récupérer les déblais excédentaires et refaire les pistes du Langoustier, de l'Oustaou, de la Courtade, etc.

M. de Cabarrus ne remet pas en question tout ce que l'établissement a fait que ce soit à Porquerolles ou à Port-Cros. Son propos était juste de dire que l'essentiel des piétons à Port-Cros passe par les sentiers côtiers qui partent du port vers la plage du Sud et vers la Palud. Ces sentiers n'ont pas été rénovés depuis très longtemps et sont devenus dangereux. Il faut si possible se donner les moyens de mettre en sécurité les 300-500 000 visiteurs. Si le budget 2016 peut prévoir un début d'amélioration cela serait formidable.

La présidente indique que l'inscription en priorité de cette demande sera évaluée par rapport aux autres.

Le directeur complète en informant que l'établissement va faire une inspection sur les sentiers de façon à anticiper, notamment ce qui s'est passé l'été dernier avec M. Silbermann qui a fait une chute, pour que la sécurité soit assurée.

M. Biemann ajoute que l'établissement mène actuellement un travail sur les sentiers via des démarches engagées avec les équipes de la Ligue de l'enseignement ou des chantiers d'insertion.

M. Seemuller a entendu le chiffre de 300 000€ de travaux. Il demande si une réflexion a été engagée sur la réinternalisation en équivalent temps plein pour recréer un deuxième emploi de forestier ce qui permettrait d'avoir cet entretien courant et d'éviter de se retrouver face à des situations de blocage, notamment sur Port-Cros avec ces 35 km de chemins et de pistes.

D'autre part, il existe toujours des dispositifs d'emploi solidarité. **M. Seemuller** sait que l'établissement a trois emplois solidarité et demande s'il n'y aurait pas là un effort à faire, d'abord pour être un peu plus exemplaire et aussi pour répondre à cette problématique qui est constante.

Le directeur apporte les deux éléments de réponse suivant.

D'abord, à l'image de ce qui a été fait sur les projets COPAINS ou VIP, l'établissement travaille avec des chantiers permettant d'offrir des stages de réinsertion et de qualification et de permettre la remise à niveau.

Le directeur attire l'attention des membres du conseil d'administration sur la mise en perspective d'un certain nombre de problématiques. Il y a six ans, il y avait un besoin urgent de refaire les pistes des îles à la demande très pressante des îliens c'est pourquoi cela a été un axe fort de l'établissement en terme de dépense.

Le deuxième point c'est qu'il a fallu et il faut toujours remettre aux normes tout le foncier de l'établissement qui n'a fait l'objet, jusqu'à une période très récente, d'aucune mise aux normes. Cela occupe un budget annuel de 80 000€. C'est une course contre la montre qui est engagée. Les efforts financiers sont importants. **Le directeur** comprend les demandes faites qui sont légitimes mais il faut arbitrer par rapport aux besoins qui sont exprimés par le territoire.

M. Prodromidès est frappé par les différentiels des montants d'une année sur l'autre, de 300 000 à 45 000€. Il demande s'il est possible d'étagé dans le temps l'entretien des pistes de manière à ce que l'établissement ne se retrouve pas à devoir budgétiser une sommes très importante sur les pistes et si les travaux ne pourraient pas être réalisés en régie.

M. Biemann précise que les sommes considérables de 2013 sont liées à des subventions pour la réfection des pistes dans le cadre de la défense incendie. L'établissement a pu bénéficier de subvention et en a profité pour refaire l'ensemble des pistes du réseau.

Pour ce qui concerne les travaux, effectivement une partie peut être réalisée en régie, pour curer une cuvette par exemple car les moyens sont minimes (une pelle et une pioche). Par contre, pour la réfection complète d'une piste, cela nécessite d'importants moyens matériels dont l'établissement ne dispose pas.

Le directeur ajoute que l'établissement a des objectifs à respecter en termes d'ETP et que par conséquent ne peut pas internaliser des dépenses comme cela. L'établissement serait tout de suite bloqué par ses plafonds d'emploi.

Pour chaque opération, l'établissement se pose la question entre le choix de faire les travaux en régie ou de les externaliser de façon à ce que se soit le moins coûteux en temps agent pour l'établissement public. Par exemple, sur la réfection du petit patrimoine bâti, il est clair qu'il vaut mieux internaliser les opérations que les externaliser car cela coûte moins cher à l'établissement. En revanche, comme le disait **M. Biemann**, sur des chantiers plus importants, cela demande une technicité qui réclamerait l'emploi de personnes supplémentaires dédiées sur ces opérations là et cela viendrait obérer un certain nombre d'activités qui viendraient gonfler la part d'entretien et d'auto-administration au détriment des opérations de recherches, restauration du milieu, etc.

- Traitement des déchets sur les plages

M. de Cabarrus a lu le dernier volume des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros* et notamment son article consacré au traitement des déchets sur les plages à Porquerolles. Il se demande si cela pourrait être transposé à Port-Cros. En effet, à Port-Cros, l'île est exposée sur la façade Est pour la plage de Port-Man et la Calanque Longue au courant Ligure qui ramène les plastiques et autres emballages de l'Est et notamment d'Italie. **M. de Cabarrus** indique qu'à la Palud, après chaque tempête, les déchets sont ramassés parce que cela ne lui convient pas de voir une plage jonchée de déchets et qui s'enfouissent sous les feuilles de posidonie. C'est non seulement une pollution mais également un problème d'image. Les gens qui viennent à Port-Cros hors saison et qui voient des plages parsemées de déchets ne comprennent pas de voir cette pollution dans un cœur de parc national alors même que sur les communes du littoral, en face, les déchets sont gérés et ramassés. **M. de Cabarrus** demande, comme suite au débat précédent, si ce ramassage des déchets sur Port-Cros doit se faire en régie ou être externalisé comme c'est le cas à Porquerolles. Il demande si des consignes peuvent être données à l'équipe de Port-Cros de pouvoir, au fur et à mesure des tempêtes, ramasser ou partager le ramassage de ces déchets.

Le directeur distingue la saison estivale de la saison hivernale. Sur la saison estivale, l'équipe de Port-Cros passe tous les jours sur la plage du Sud, la plage de la Palud et Port-Man est nettoyée trois fois par semaine. Pour ce qui concerne la saison hivernale, le secteur passe une fois par semaine sur les zones concernées. Sur les criques qui sont non accessibles, le secteur mène environ quatre opérations par an.

Le directeur entend bien la question de **François de Cabarrus** qui traite des événements après tempête. Il partage, comme tout le monde, le fait qu'un parc national ne doit pas si possible avoir de déchets. **Le directeur** en profite pour remercier le gardien de la Palud qui s'engage sur le ramassage des déchets plastiques à La Palud. Dans la mesure où il est difficile d'agir sur l'origine des déchets, le directeur a saisi le secteur pour regarder la possibilité d'intervenir après tempête.

Les délibérations n°35/15 et 36/15 examinées en Bureau du conseil d'administration, ne suscitant pas de remarque en conseil d'administration, sont validées par le conseil d'administration à l'unanimité.

La présidente invite les administrateurs à se retrouver autour du verre de l'amitié à l'issue de la séance pour les remercier de leur investissement pour cette page importante du parc national de Port-Cros, qu'a été la rédaction de la charte. Elle remercie M. le député-maire de Hyères pour la mise à disposition de la salle de réception de la mairie.

La Présidente

Isabelle MONFORT

Le Secrétaire

Guillaume SELLIER